



PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL 27 AVRIL 2026

Date de convocation : 22 avril 2026

Les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de CASTILLON se sont réunis en Mairie de Castillon salle du Conseil Municipal, le 27 avril 2026 à 19h00 sous la présidence de M. CHANTREAU Olivier, Maire.

Sont présents : M. CHANTREAU Olivier, M. FOSSAT Guillaume, Mme TOCCI Odile, M. DERACHE David, Mme SERALE Nathalie, Mme QUIVY Nathalie, M. D'APUZZO Sébastien, M. LIAGRE Fabien, Mme BRUNIAUX Cécile, Mme RINCENT Adeline

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du CGCT, le quorum étant atteint.

Absents excusés : -

Absents : M. GUEGUIN Stéphane

M. CHANTREAU Olivier ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme QUIVY Nathalie est désignée à l'unanimité pour remplir cette fonction.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 20 mars 2026
- Liste des décisions valant délibérations prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L2122-22 du CGCT
- Approbation du Compte Financier Unique 2025
- Affectation du résultat de l'exercice 2025
- Budget Primitif 2026
- Vote des taux
- Subventions 2026
- Attribution d'une subvention d'équipement 2026 au CCAS
- Admissions en non valeurs 2026
- Réfections voiries communales – Affectation dotation cantonale d'aménagement 2026
- Formation des élus municipaux et fixation des crédits affectés
- Désignation des délégués au Syndicat mixte d'Ingénierie pour les Collectivités et Territoires Innovants des Alpes et de la Méditerranée (SICTIAM)
- Désignation des délégués à la Commission Communale des Impôts Directs
- Dispositif participation citoyenne
- CDG06 – Adhésion Référent Handicap
- Rapport d'activités CARF 2025
- Rapport annuel sur le Service Public d'élimination des déchets – exercice 2024
- Questions diverses

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL :

Approuvé à l'unanimité

LISTE DES DECISIONS VALANT DELIBERATIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CGCT

1	19/02/2026	Attribution du marché public « taille et élagage des arbres du village de Castillon » Passation d'un marché de prestations de services avec l'entreprise FRONZONI Stephane Arboriste dans le but de réaliser la taille et l'élagage des arbres du village de Castillon pour un montant global de 6 700 € HT
2	23/02/2026	Convention d'occupation de la parcelle A 1034 – Avenant n°1 Passation de l'avenant n°1 à la convention d'occupation de la parcelle A 1034 afin de modifier le nom du preneur de « IBROUCHENE » à « SCHWIMMER ». Aucune autre modification n'a été portée à cette convention.
3	25/03/2026	Attribution du marché public de fournitures « Matériel et mobilier urbain » Passation d'une commande auprès de la société DOUBLET pour la fourniture de « Matériel et mobilier urbain » pour un montant global de 5 990.94 € HT
4	03/04/2026	Passation d'un plan de services avec le SICTIAM MCO Passation d'un plan de services ayant pour objet le « Maintien en condition opérationnelle des infrastructures informatiques » avec le SICTIAM afin de garder un fonctionnement optimal des éléments informatiques en maintenance et un support aux évolutions nécessaires.
5	07/04/2026	Convention de Mise à disposition de 2 minibus par l'OTC Menton Riviera Merveilles Passation d'une convention pour la mise à disposition gracieuse de 2 minibus par l'Office de Tourisme Communautaire Menton Riviera Merveilles le 12 avril 2026 pour le transport des visiteurs d'un parc de stationnement au site de la manifestation, dans le cadre de la Fête du Printemps 2026

MOUVEMENTS LORS DE LA SEANCE :

Arrivée à 19h05 de M. Sébastien D'APUZZO pendant la lecture de la liste des décisions valant délibérations par M. le Maire en vertu de l'article L2122-22 du CGCT

ORGANISATION DE LA SEANCE :

M. le Maire demande l'ajout d'une délibération supplémentaire :

SPLA « Riviera française aménagement » : Désignation du membre de l'assemblée spéciale et du représentant permanent aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires

1. Approbation du Compte Financier Unique 2025

M. le Maire passe la présidence de l'assemblée à M. Guillaume FOSSAT et s'absente pour laisser place aux débats.

M. FOSSAT donne ainsi lecture du projet de délibération relative au Compte Financier Unique 2025

Le Conseil Municipal
Après débat et après en avoir délibéré
A l'unanimité

Monsieur le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote :

- Approuve le CFU 2024 de la Commune de Castillon
- Donne pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

2. Affectation du résultat de l'exercice 2025

Monsieur le Maire étant revenu, il reprend la Présidence de l'Assemblée.

Il laisse ainsi M. Guillaume FOSSAT présenter l'affectation du résultat 2025 à l'assemblée.

Il est ainsi proposé d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :

- 002 - Report en fonctionnement : 40 000 €
- 1068 – Affectation en réserves en investissement : 50 212.73 €

Le Conseil Municipal
A l'unanimité

Approuve l'affectation du résultat de l'exercice 2025 ainsi présentée

3. Budget Primitif 2026

De même, M. Guillaume FOSSAT présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2026 en détaillant par section et par chapitre la manière dont ce document a été élaboré.

Considérant l'avis favorable sur le projet de Budget Primitif présenté à la Commission des Finances réunie le 07 avril 2026

M. le 1^{er} Adjoint demande ainsi:

- L'approbation du projet de Budget Primitif 2026 présenté
- L'autorisation d'opérer des virements de crédits de paiements dans une limite de 7.5% conformément à l'article L5217-10-6 du CGCT

Après en avoir délibéré
Le Conseil Municipal
A l'unanimité

Adopte le Budget Primitif 2026 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	504 333.62	504 333.62
INVESTISSEMENT	937 399.03	937 399.03

4. Vote des taux

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération et expose quelques idées en indiquant tout d'abord que chacun fait ce qu'il veut pour les taux d'imposition. La situation financière de la Commune étant bonne, il n'est pas cohérent de taxer inutilement. En revanche, ne pas taxer pourrait nuire à la Commune. Pour éviter de reproduire une situation critique, il est préférable d'augmenter la fiscalité. Une augmentation de 1% représente un peu plus de 1000 € de recettes. En observant les rôles d'imposition, on constate que ce n'est pas vraiment la part communale qui est impactée

Monsieur le Maire, propose ainsi pour l'année 2026 de modifier les taux de la manière suivante :

TAXE	2025	2026
Taxe d'habitation	16.94	17.11
Taxe foncière bâti	29.13	29.42
Taxe foncière non bâti	47.48	47.95

**Le Conseil Municipal
A l'unanimité**

Approuve les taux ainsi définis
Charge M. le Maire à signer tous documents à cet effet.

5. Subventions aux associations 2026

M. le Maire expose sa volonté concernant les subventions. Il s'agit d'un parti pris de subventionner les associations qui agissent directement pour la vie communale. Il s'agit d'un parti pris également de subventionner une association hors commune, comme en 2025 l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Menton.

Cette année, une association extérieure a fait la demande (Libeccio Films) dont le dossier est complet. A aujourd'hui, des dossiers ont été déposés : Castillon en Fêtes, Castillon Ensemble et l'ULAC notamment.

La Commune ne versera les subventions qu'aux associations qui auront matérialisées leurs demandes et dont le dossier aura été rendu en bonne et due forme.

Association	Demande	Proposé	Voté
Castillon en Fêtes	1000	1000	1000
Castillon Ensemble	300	300	300
ULAC	200	200	200
Lyre Sospelloise	1 000	1 000	1 000
Association Poutrasseau	600	600	600
Association Ouvrage Maginot E08 CASTILLON			
Association Libeccio Films	500	500	500
Festival international film fantastique	1 000	500	1 000

**Le Conseil Municipal
A l'unanimité**

Décide d'attribuer les subventions proposées ci-avant pour l'année 2026 pour un montant de euros.
Vote les subventions proposées par M. le Maire pour l'année 2026

6. Attribution d'une subvention d'équipement 2026 au CCAS

M. le Maire passe la parole à Mme Odile TOCCI, 2^e adjointe, qui donne lecture de la délibération.

M. le Maire complète en précisant que le CCAS, du fait du caractère particulier de la Maison Barriera, n'est pas éligible aux subventions du Département des Alpes Maritimes ou encore de la Région Sud Paca.

C'est pour cette raison que pour pallier aux finances du CCAS, la Commune subventionne.

**Le Conseil Municipal
A l'unanimité**

Approuve l'attribution d'une subvention d'équipement au CCAS de la Commune de Castillon pour un montant de 20 000 €

7. Admissions en non valeurs 2026

M. le Maire donne lecture de la délibération et indique qu'il est particulièrement dommageable pour les finances de la Commune que certains tiers ne s'acquittent pas de leurs loyers ou de leurs dettes comme les astreintes en matière d'urbanisme.

L'admission en non-valeur n'empêche nullement un recouvrement ultérieur si le redevable revenait à une situation le permettant.

En conséquence, le conseil municipal doit statuer sur l'admission de cette liste de créances.

Suite à cette délibération, un mandat sera émis à l'article 6541 « Créances admises en non-valeur »

**Le Conseil Municipal,
A l'unanimité**

Décide d'admettre en non-valeur la somme de 26 169.31 €, selon l'état transmis, arrêté à la date du 10 avril 2026

8. Réfections voiries communales – Affectation dotation cantonale d'aménagement 2026

Monsieur le Maire donne lecture du projet de délibération en rappelant que, comme chaque année, le Conseil Départemental des Alpes Maritimes alloue une enveloppe par canton, destinée à aider les communes à réaliser des travaux sur la voirie communale.

Il indique que, suite à la répartition entre les communes du canton de Menton pour l'exercice 2026 et réception du courrier du Conseil Départemental du 05 mars 2026, la commune de CASTILLON bénéficie d'une somme de 46 458.25 € à cette fin.

Monsieur le Maire propose donc de débiter cette opération en vue de réaliser ces travaux à moyen terme après phase d'études et d'appel d'offre et de solliciter une dotation cantonale de voirie 2026 de 46 458.25 € auprès du Conseil Départemental des Alpes Maritimes représentant 12% du montant hors taxe de l'opération.(sur une base de 396 000€ HT)

Pour mémoire, la dotation cantonale d'aménagement 2025 avait été affecté également à cette opération eu égard à son importance.

**Le Conseil Municipal
A l'unanimité**

Approuve et autorise ces propositions de M. le Maire

9. Formation des élus municipaux et fixation des crédits affectés

M. le Maire donne lecture du projet de délibération en précisant que ce genre de délibération était prise afin de prévoir ce cas de figure si nécessaire dans le courant de la mandature.

**Le Conseil Municipal
A l'unanimité**

Adopte ce principe et cette délibération

10. Désignation des délégués au Syndicat mixte d'Ingénierie pour les Collectivités et Territoires Innovants des Alpes et de la Méditerranée (SICTIAM)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les différentes compétences que le SICTIAM exerce sur la Commune et que, du fait du renouvellement du Conseil Municipal, la désignation de nouveaux délégués est nécessaire pour la représentation de la Commune au sein de ses instances.

Après débat et tour de table, il est proposé

❖ Désignation des délégués à l'Assemblée générale

Délégué titulaire :

M. Olivier CHANTREAU

Délégué suppléant :

M. Guillaume FOSSAT

❖ Désignation des représentants dans les collèges à la carte du comité syndical
Pour les compétences transférées au SICTIAM, sont désignés :

☐ Collège Distribution publique d'électricité

Délégué titulaire : David DERACHE

Délégué suppléant : Odile TOCCI

☐ Collège Éclairage public

Délégué titulaire : Nathalie SERALE

Délégué suppléant : Stéphane GUEGUIN

**Le Conseil Municipal
A l'unanimité**

Approuvé les délégués ainsi désignés

11. Désignation des délégués à la Commission Communale des Impôts Directs

Monsieur le Maire rappelle que, dans chaque commune doit être instituée une Commission Communale des Impôts Directs composée du Maire, Président de la Commission, de six commissaires titulaires et six commissaires suppléants.

Les membres sont désignés par le directeur des services fiscaux sur une liste de 24 contribuables proposée par le conseil municipal.

Sont ainsi proposés :

COMMISSAIRES TITULAIRES		COMMISSAIRES SUPPLEANTS	
Nom Prénom adresse	Catégorie de Contribuable	Nom Prénom adresse	Catégorie de Contribuable
BARRIERA Mauricette 510 Chemin de St Antonin 06500 CASTILLON	TF	NAVARRO François 600 chemin de Remégons 06500 CASTILLON	T.H.
TOCCI Odile 263 chemin de Saint Antonin 06500 CASTILLON	TF	MAZET Paul 1775 Route de Sospel 06500 CASTILLON	TF
GUEGUIN Stéphane Chemin des Fontanelles 06500 CASTILLON	TF	DUQUESNOY Sylvain 930 Chemin de Remegons 06500 CASTILLON	TF
DENTAL Pierre 2291 Route de Sospel 06500 CASTILLON	TF	PETER Christian 1262 Route de Sospel 06500 CASTILLON	TF
PEYRE Noelle 4030 route de Sospel 06500 CASTILLON	TF	MONTANDON Gilles 417 chemin des Fontanelles 06500 CASTILLON	TF
LEGROS Christopher 1262 route de Sospel 06500 CASTILLON	TF	BALLEJOS Louis Chemin des Fontanelles 06500 CASTILLON	TF
BOUCHET Jean-Marie 4914 route de Sospel 06500 CASTILLON	TF	DESMETTRE Philippe 231 route de la Condamine 06500 CASTILLON	TF

BRUNIAUX Cecile Route de Sospel 06500 CASTILLON	TF	KRAUSSE Bettina 630 chemin des Fontanelles 06500 CASTILLON	TF
QUIVY Nathalie 1109 chemin de Remégons 06500 CASTILLON	TF	MOCALI Marcel 5725 Route de Sospel 06500 CASTILLON	TF
GALEA René 2355 Route de Sospel 06500 CASTILLON	TF	ARTIERI Dominique 2343 route de Sospel 06500 CASTILLON	Hors commune
NUTTE Christian 5824 Route de Sospel 06500 CASTILLON	TF	GILLES Cédric 630 Chemin des Fontanelles 06500 CASTILLON	TF
MERCIER Damien Les Arcades du Serre 06500 CASTILLON	TF	WERMEISTER Jérôme 68 Chemin de St Antonin 06500 CASTILLON	TF

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal
A l'unanimité**

Approuve la liste des 24 candidats devant permettre à Monsieur le Directeur des services fiscaux, conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts, de choisir les membres de la Commission Communale des Impôts Directs

12. SPLA « Riviera française aménagement » : Désignation du membre de l'assemblée spéciale et du représentant permanent aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires

A la suite des élections municipales, le Conseil Municipal est appelé à procéder à la désignation du membre de l'assemblée spéciale de la Ville de Castillon à la société SPLA « Riviera Française Aménagement » et du représentant permanent aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

En outre, les représentants désignés ne pourront pas percevoir une rémunération ou avantage au titre de leurs fonctions

M. le Maire ne peut cumuler ses fonctions au Conseil d'Administration et au sein de l'Assemblée Spéciale de la SPLA

Aussi, il propose de désigner Mme Odile TOCCI afin de représenter la Commune au sein de l'Assemblée Spéciale de la SPLA « Riviera Française Aménagement ».

M. le Maire insiste sur l'importance de la SPLA qui devrait être l'organisme en charge de régler le dossier de la salle polyvalente.

**Le Conseil Municipal
A l'unanimité**

Approuve les propositions de M. le Maire

13. Dispositif participation citoyenne

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la délibération proposée est bien une première étape dans la mise en place du dispositif.

Ce sujet a d'ailleurs fait l'objet d'un point lors de la réunion publique du 24 avril.

Le Maire et les Adjoints sont Officiers de Police Judiciaire mais ne peuvent exercer si facilement ces fonctions.

Les caméras de vidéosurveillance viennent compléter le dispositif sécuritaire

Des gens sur la Commune sont également attentifs à ce qu'il se passe.

Il ne s'agit pas d'avoir un comportement de « flicage », il s'agit d'être dans le constat.
Il est ainsi proposé que 4 personnes soient désignées pour couvrir le territoire communal
Une réunion d'information sera réalisée avec les participants et les services de Gendarmerie

Monsieur le Maire propose donc aujourd'hui d'inscrire officiellement la commune dans le dispositif participation citoyenne et de signer le protocole avec la Préfecture des Alpes Maritimes et la Gendarmerie. Cette démarche permettra de formaliser ce partenariat et de définir les modalités d'échange d'informations.

Monsieur le Maire donne lecture du protocole type annexé à ladite délibération.

**Le Conseil Municipal,
Décide à l'unanimité**

- d'Approuver le dispositif participation citoyenne,
- d'Autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole avec la Préfecture et la Gendarmerie

14. CDG06 – Adhésion Référent Handicap

Afin de bénéficier de l'intervention du référent handicap, le CDG06 propose une formule d'abonnement annuel adaptée à la taille de la collectivité selon son effectif et complétée par une tarification horaire pour des prestations spécifiques et des interventions sur devis pour des besoins particuliers, conformément à son offre de service et sa grille tarifaire en vigueur.

Au regard de l'effectif de notre collectivité, il est proposé d'adhérer à la mission Référent Handicap afin de garantir à nos agents un accompagnement professionnel adapté tout en répondant à nos obligations légales en matière de politique handicap.

**Le Conseil Municipal
et après en avoir délibéré,
DECIDE
A l'unanimité**

1. d'adhérer à la mission Référent Handicap du CDG06 selon les modalités en vigueur ou à venir,
2. d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2026 et aux budgets suivants,
3. d'autoriser le Maire à signer la convention d'adhésion à cette mission ainsi que tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

15. Rapport d'activités CARF 2025

Le Conseil Communautaire a pris acte du rapport d'activité 2025 de la CARF lors d'une précédente séance. Ce document doit faire l'objet d'une information au sein du Conseil Municipal de chaque commune-membre

**Le Conseil Municipal
Prend acte
A l'unanimité**

Atteste avoir pris connaissance de l'information en son sein du rapport d'activité 2025 de la CARF lors de cette séance du Conseil Municipal

16. Rapport annuel sur le Service Public d'élimination des déchets – exercice 2024

Le rapport pour l'année 2024 a été transmis par courriel en Mairie de CASTILLON après son approbation lors du Conseil Communautaire du 15 décembre 2025. Il sera également possible de le consulter sur le site internet de la CARF.

Monsieur Le Maire donne lecture du rapport retraçant le rapport annuel 2024 sur le service public d'élimination des déchets.

Le Conseil Municipal Prend acte

du rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public d'élimination des déchets de l'année 2024.

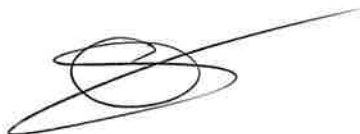
Une copie de la délibération sera ainsi transmise à la CARF.

17. Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

Fait à CASTILLON, le 28 avril 2026

La secrétaire de séance
Nathalie QUIVY



Le Président
Olivier CHANTREAU
Maire de CASTILLON



The official stamp of the Municipality of Castillon is circular. It features a central emblem with a sun, a mountain, and a river. The text around the emblem reads "MAIRIE DE CASTILLON" at the top, "06 (Alpes-Maritimes)" at the bottom, and "COMMUNE FRANÇAISE" in the middle.